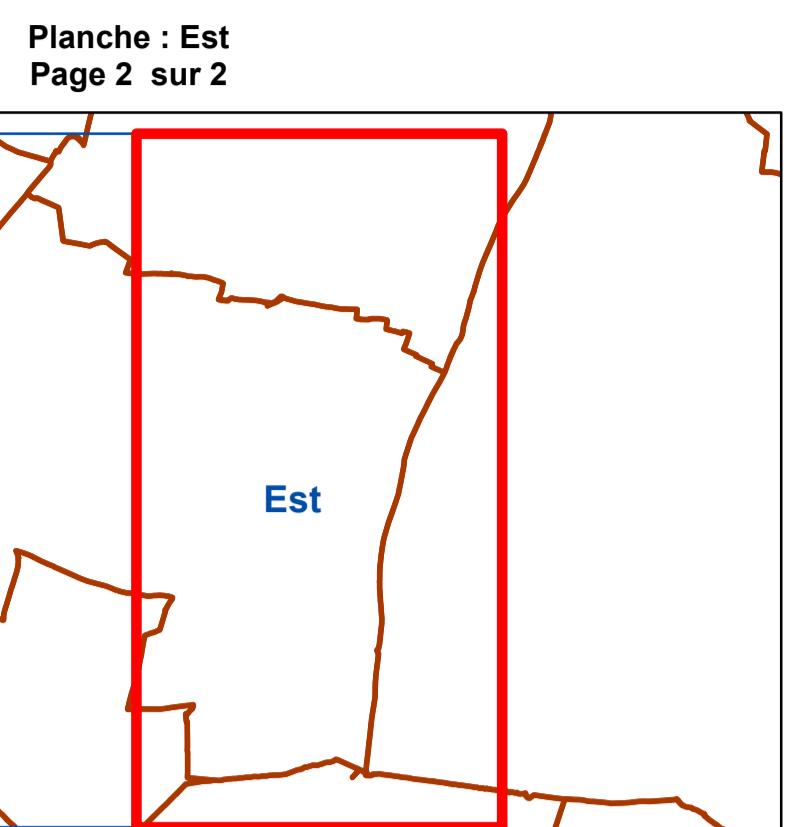


Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune d'Amuré



Document arrêté

Prescription Arrêt Approbation

14 décembre 2015 27 mars 2023

Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Service observatoire et stratégie territoriale

Source : CA du Niortais - Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat

Fond de plan : Cadastre 2022 © DGIFP

Date : 09/03/2023

Legende

Zonage PLUi-D
Zone de zone

Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)

* B - Bâti bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élement de petit patrimoine local (CA, CC)

** BE - Bâti culturel (cimetière protestant)

*** A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)

**** C - Élement de petit patrimoine local (CB, mur/muret)

***** A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont secteur patrimonial)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)

● Arbre remarquable (DA)

●●● Alignement d'arbres (DB)

●● Hêve ou arbres (DB)

●●● Verger, vigne, marais, tourbière (DD)

●●● Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)

●●● EBC en alignement

●●● EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)

●●● NF

Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)

●●● Emplacement Réserve

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux

●●● Aménagement existant ou voie sécurisée

●●● Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales

●●● Aménagement existant ou voie sécurisée

●●● Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)

●●● Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur

●●● PM1_PPRI

●●● PM1_PPRL_RF

●●● PM1_PPRL_RC

●●● PM1_PPRL_B

Zones inondables inventoriées

●●● Etudes complémentaires

●●● Atlas Marais poitevin

●●● Atlas hydraulique

●●● Atlas hydrogéomorphologique

●●● Atlas 1994 expertise - version 11/22

Périmètre des zones humides

●●● Inventaire communal

●●● Inventaire du Forum des Marais Atlantiques

Monument Historique (MH)

●●● Monument Historique classé

●●● Périmètre de protection de MH classé

●●● Monument Historique inscrit

●●● Périmètre de protection de MH inscrit

Lotissement en cours ou projet en cours

●●● Lot libre en lotissement

●●● Projet en cours

Coefficient de biotope applicable

●●● Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)

●●● Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations

●●● Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation


●●● Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole

●●● Pérимètre de reciprocité ICPE

●●● Pérимètre de reciprocité RSD

●●● Bâtiment agricole



Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500 Mètres